INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS

La Commune de Saint Christophe du Bois a obtenu une autorisation préfectorale le 30 mars 2022 pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur son territoire.

Ce système sera installé courant juillet 2022 avec pas moins d'une vingtaine de caméras positionnées sur le territoire, efficaces de jour comme de nuit. La vidéoprotection permettra de contribuer à l'amélioration de la sécurité publique et de lutter contre tous les faits de délinquance que pourraient subir les administrés dans leur vie courante, sur leurs biens, sur la voie publique et les lieux ouverts au public.

La Commune de Saint Christophe du Bois compte ainsi réduire de façon significative les dépenses de travaux dues aux dégradations. L'installation de ce système conforme aux normes techniques et réglementaires, aura un effet préventif et dissuasif et le cas échéant, sera une aide précieuse pour l'unité de gendarmerie locale dans le cadre de la résolution d'enquêtes.

Les images ne seront visionnées qu'à partir d'un poste central et par une personne publique ayant une habilitation. L'exploitation et le visionnage des images ne sauraient donc être le fait de personnes privées, mais de personnes désignées par M. le Maire après validation du préfet.

Le montant total des travaux s'élève à 64 804,32 € TTC auquel s'ajoute le coût d'adaptation des candélabres pour la somme de 2 533,49 € soit un total de 67 337,81 €.

Dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2022, une subvention d'un montant de 16 218 € a été attribuée à la Commune (soit 30 % du montant H.T.)

La Région des Pays de la Loire participe également à la réalisation de cette opération grâce à l'attribution d'une subvention de 27 002 € (soit 50% du montant H.T.)

La charge finale de la Commune s'élève donc à 20 % du montant total de l'opération.